

“PROPOSITIONS POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ”

Rencontre U40 Amériques

Montréal, les 19 et 21 mai 2010

Ces propositions ont été élaborées conjointement par 30 jeunes professionnels de la culture (experts en politiques culturelles, en communication, professionnels des arts et de la culture, juristes, chercheurs, étudiants de 2e ou 3e cycle) en provenance de 11 pays des Amériques (Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud)¹. Ces propositions s'adressent aux acteurs gouvernementaux, du secteur privé et de la société civile concernés par les enjeux entourant la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

Nous, participants à la rencontre U40 Amériques 2010 :

- *Réaffirmant* que la culture constitue l'un des piliers du développement durable, aux côtés de l'économie, de l'environnement et de la préoccupation sociale ;
- *Soulignant* l'importance de promouvoir les principes et objectifs de la Convention de 2005 dans les autres enceintes internationales pour sa mise en œuvre effective et pour ne pas renoncer au droit souverain des États de mettre en œuvre des politiques culturelles;
- *Encourageant* l'utilisation des nouvelles technologies pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles
- *Reconnaissant* que la société civile est un acteur et partenaire clé dans la réalisation et la mise en œuvre des objectifs de la Convention de 2005.

Vision 2030

Envisageons un monde dans lequel la culture et la diversité culturelle sont considérées comme une valeur, un objectif, une priorité et un instrument pour le progrès de l'humanité et le développement humain.

Dans cette perspective, les participants à la rencontre U40 Amériques encouragent chaque État partie à formuler et à mettre en œuvre une politique culturelle reflétant leur situation et besoins particuliers.

La culture, et plus précisément la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, doivent être prises en compte dans tous les processus décisionnels et les initiatives normatives, adoptées au niveau local, national, régional et international. De cette façon, la culture deviendra une priorité permanente dans la mise en place d'une gouvernance mondiale.

Nous sommes tous – régions, États, communautés et individus – en processus de développement culturel, et aspirons à l'égalité de dignité et le respect mutuel de toutes les cultures.

L'implication active de la société civile est essentielle à la réalisation de cette vision.

¹ Participants en provenance de Bolivie, du Brésil, du Canada, du Chili, de Cuba, de l'Équateur, des États-Unis, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, de Trinidad et Tobago.

Nous, participants de la rencontre U40 Amériques 2010, nous engageons à mener les actions suivantes :

Afin de promouvoir l'intégration de la culture dans les politiques de développement durable :

- Créer un répertoire de pratiques exemplaires d'intégration de la culture dans les politiques de développement durable, qui refléteront les différents niveaux de développement et d'appropriation des concepts de diversité culturelle et de développement durable, afin d'informer et de sensibiliser les décideurs publics à l'importance de mettre en œuvre l'article 13 de la Convention de 2005.

Afin de promouvoir de la vision de la Convention de 2005 dans les autres forums internationaux :

- Créer un groupe de travail U40 pour élaborer, par différents moyens et partenariats, un panorama des stratégies utilisées par des États parties à la Convention pour promouvoir la diversité des expressions culturelles dans les négociations commerciales (bilatérales, régionales et multilatérales).

- Élaborer un guide d'interprétation pratique des dispositions de la Convention et de leur relation avec les autres instruments internationaux que la société civile pourrait s'approprier afin de garantir la complémentarité avec les autres instruments.

Nous, participants de la rencontre U40 Amériques 2010, appelons les États parties à la Convention de 2005 :

À promouvoir l'intégration de la culture dans les politiques de développement durable par les moyens suivants:

- Élaborer des indicateurs de développement durable au niveau national et international qui tiennent compte du pilier culturel.

- Réviser les Objectifs du millénaire pour le développement en tenant compte de cette dimension.

- Élaborer, en collaboration avec la société civile, des programmes visant spécifiquement à restructurer, si besoin est, le secteur culturel.

À faire la promotion de la vision de la Convention de 2005 dans les autres forums internationaux par les moyens suivants :

- Faire référence aux principes et objectifs de la Convention dans tous les événements, forums significatifs à venir et dans leurs actions, par ex. : UNESCO, OMC, d'autres organisations des ONU (particulièrement dans le cadre de la révision des objectifs du Millénaire pour le développement).

- Exiger l'inclusion, dans les rapports périodiques des Parties, de la question suivante: « Décrivez comment la spécificité des biens et services culturels a été traitée dans les négociations commerciales auxquelles vous avez participé ». Les rapports devraient être préparés en collaboration avec la société civile.

- Créer un observatoire de veille des droits culturels, des bonnes et mauvaises pratiques concernant la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles ainsi que des exemples et stratégies de mise en œuvre de la Convention.

À prendre en compte les nouvelles technologies dans l'élaboration des politiques culturelles par les moyens suivants :

- Mettre en place des politiques locales et nationales qui reconnaissent et soutiennent la valeur commune des contenus culturels et le processus de création par des moyens traditionnels ou reliés aux nouvelles technologies.

- Développer des politiques culturelles efficaces à l'ère du numérique afin de faciliter un meilleur traçage des droits de propriété, le réinvestissement d'une partie des profits dans les productions culturelles indépendantes et un accès public équitable aux nouvelles technologies dans un but de diffusion et de création.

- Favoriser la mise en place de programmes éducatifs pour sensibiliser les citoyens, les créateurs et les consommateurs aux enjeux de l'ère culturelle numérique et offrir des moyens d'éducation aux nouveaux formats numériques et technologiques afin de faciliter leur appropriation par les créateurs et l'ensemble des citoyens.

Nous, participants de la rencontre U40 Amériques 2010, appelons les organisations de la société civile:

À contribuer à rendre possible l'intégration de la culture dans le développement durable par les moyens suivants :

- S'engager à sensibiliser les citoyens et à diffuser les droits culturels. Les organisations culturelles doivent être renforcées et exercer un suivi concernant l'application des politiques culturelles dans leur pays respectif.
- Promouvoir les objectifs de la Convention parmi les différents mouvements sociaux.

À faire la promotion de la vision de la Convention de 2005 dans les autres forums internationaux par les moyens suivants :

- Se réunir avec les représentants des Parties, à l'occasion de rencontres internationales officielles, dans le but de coordonner leurs actions reliées à certains thèmes particuliers (ex. propriété intellectuelle, commerce, développement) et d'identifier les actions à mettre en place.

À favoriser l'utilisation des nouvelles technologies pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles par les moyens suivants :

- Exiger et participer à la création de politiques publiques de communication qui garantissent un accès à la production, à la distribution et à la diversité des expressions culturelles par les nouvelles technologies
- Promouvoir l'utilisation des réseaux sociaux par les mouvements sociaux et le développement de programmes de communication alternatifs et indépendants par rapport aux grands médias dominants.
- S'approprier les nouvelles technologies pour donner une visibilité aux politiques culturelles notamment par les espaces de diffusion, de veille, de mobilisation et de débats sur la diversité des expressions culturelles.